

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/03/42

Objet : 42 - Signature d'une convention avec Yannick COUTANT, de l'association ADVOCACY Vire pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Yannick COUTANT de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker», en sa qualité de représentant de l'association ADVOCACY Vire,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec M. Yannick COUTANT, en sa qualité de représentant de l'association ADVOCACY Vire, pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker», **le jeudi 28 mars 2024, de 14h00 à 22h30**, pour l'organisation d'une restitution d'ateliers théâtre par les adhérents de l'association et ce, à titre gracieux.

Fait à Vire Normandie, le 27 mars 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240403-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Publication : 03/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Nicole DESMOTTES

